

Des collèges qui ont trop de redoublants sanctionnés

Mots clés : [collège](#), [Redoublements](#), [CALVADOS](#)

Par  Louis Laroque

22/02/2011 | Mise à jour : 23:44 [Réactions](#) (174)

S'ABONNER AU FIGARO.FR - 8 €/mois

Dans le Calvados, les établissements les moins performants pourraient perdre des crédits d'heures.

À Caen

«Dans le département d'Ille-et-Vilaine, où j'étais auparavant en poste, à peine 2% des collégiens redoublent. Dans le Calvados, le taux de redoublement en 6e atteint 10% au sein de certains établissements», regrette Jean-Charles Huchet, 61 ans, inspecteur d'académie à Caen depuis octobre.

Fort de ce constat, il a décidé pour la rentrée 2011 de réduire les moyens (cours, heures de soutien) des établissements présentant un taux de redoublement supérieur à 2,5%.

Pour 31 collèges, la réduction annuelle peut aller d'une heure de cours jusqu'à 10 heures. «Il s'agit d'éviter que les collèges qui font peu ou pas redoubler paient les moyens des autres, moins vertueux.» Les établissements «vertueux» pourront se voir accorder jusqu'à six heures supplémentaires. Ce nouveau système va à l'encontre de ce qui se pratiquait jusqu'alors: un collège avec un fort taux de redoublement affichait un nombre d'élèves plus important et recevait davantage de moyens.

Cette nouvelle pratique doit, selon l'inspecteur d'académie, aller de pair avec la «recherche par les équipes pédagogiques de nouvelles solutions afin d'éviter les redoublements. En particulier, évaluer les élèves à partir de ce qu'ils savent et non de ce qu'ils ne savent pas.» L'inspection académique souhaite «encourager les établissements qui ont trouvé des pédagogies innovantes», «des moyens autres» pour lutter contre l'échec.

Des enseignants ont d'ores et déjà dénoncé cette réduction-augmentation d'horaires qualifiée de «bonus-malus»: «Les établissements sensibles et les élèves en difficulté se trouvent encore plus pénalisés.» Des parents d'élèves redoutent que l'on se montre «moins exigeant sur le risque de faire plonger le niveau général». À ceux qui évoquent une logique purement comptable en vue de supprimer des postes, Jean-Charles Huchet réplique que ce système ne «touche au final que 176 heures sur les 30.000 allouées chaque année aux collèges du Calvados». Au-delà de cette mesure prévue pour la rentrée 2011 dans le Calvados, Jean-Charles Huchet pose la question du principe même du redoublement:

«Dans 99,5 % des cas, il ne sert à rien. Si ce n'est à démotiver ou même à exclure les élèves.» Selon lui, les redoublements coûteraient 170 postes dans le seul département du Calvados.

Le redoublement coûte cher, ne sert pas à grand-chose et ses bénéfices supposés relèveraient de la «croyance» ou de la «conviction», telle est [la conclusion de l'étude Eurydice](#) commandée par la Commission européenne au sujet du redoublement.

La France championne en la matière

Que ce soit à l'école ou au collège, la France est championne en la matière. Au niveau de l'école primaire, la France affiche 17,8 % de taux de redoublement quand la Grèce est à 2 % ou l'Autriche à 4,9 %. De même, au niveau du collège, les taux de redoublement vont de 0,5 % en Finlande à 31,9 % en Espagne, quand il est de 23,5 % en France.

Pour la Commission européenne, «si certains redoublants rattrapent leur retard, la grande majorité d'entre eux ne le font pas. Les taux sont nettement plus élevés parmi les enfants issus de groupes socio-économiques moins favorisés et les résultats à long terme des redoublants sont souvent inférieurs à ceux des élèves faibles n'ayant pas redoublé».